



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 4 mai 2023
N°63 / H030

**Commission
Emploi, Qualification et Revenus du travail**

**Bilan de travail des producteurs de la statistique
Année 2022**

Sommaire

CEREQ – CENTRE D’ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS.....	3
DARES – DIRECTION D’ANIMATION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES – MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L’EMPLOI ET DE L’INSERTION.....	12
INSEE – DERA – DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES, DÉPARTEMENT DE L’EMPLOI ET DES REVENUS D’ACTIVITÉ – INSEE.....	19
PÔLE EMPLOI.....	28
SDESSI – SOUS-DIRECTION DES ÉTUDES, DES STATISTIQUES ET DES SYSTÈMES D’INFORMATION – DIRECTION GÉNÉRALE DE L’ADMINISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE.....	29
URSSAF CAISSE NATIONALE.....	32
ANNEXE. TEXTE DES AVIS DE MOYEN TERME 2019-2023.....	34

Note de lecture

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

[AG : Avis généraux](#)

[EQRT : commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail »](#)

Le texte des avis de la commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail » ainsi ceux des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.

CEREQ – CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

0. Éléments de contexte en 2022

Les **enquêtes Génération** conduites au sein du département des entrées et évolutions dans la vie active (DEEVA) du **Céreq** depuis la fin des années quatre-vingt-dix permettent d'étudier l'accès à l'emploi et les premières mobilités professionnelles des jeunes à l'issue de leur formation initiale. Ce dispositif d'enquête a été rénové en amont de l'enquête Génération 2017. La rénovation a porté sur l'architecture du dispositif, sur le champ de l'enquête et sur l'ajout du mode de collecte internet en plus du mode téléphone historiquement utilisé. Dans le dispositif rénové, une génération nouvelle de sortants, quel que soit leur niveau de formation atteint, est interrogée tous les quatre ans. Chaque cohorte fait l'objet d'une première interrogation trois ans après la sortie du système éducatif puis d'une ré-interrogation à six ans.

Du point de vue du dispositif Génération, l'année 2022 a donné lieu à la préparation des deux prochaines enquêtes, à savoir : l'enquête 2023 auprès de la Génération 2017, ainsi que l'enquête 2024 auprès de la Génération 2021. Concernant la Génération 2021, la collecte préalable des fichiers constituant sa base de sondage a également démarré en 2022 : conventionnements avec les ministères et partenaires fournisseurs de données centralisées, et préparation de l'enquête complémentaire auprès des établissements de formation.

Les **enquêtes sur la formation continue** menées par le département formation et certification (DFC) du **Céreq** permettent d'éclairer les mécanismes à l'œuvre dans l'élaboration des politiques de formation des entreprises, les facteurs qui influencent et expliquent l'accès des salariés à la formation continue, et les liens entre politiques d'entreprises, formation continue et parcours professionnels.

1. Travaux en 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

1. Groupe d'exploitation Génération 2010 à 7 ans

Le groupe d'exploitation de la 3ème vague de l'enquête Génération 2010 réunit des projets d'étude et de recherche autour d'une thématique générale sur les dynamiques temporelles et spatiales des débuts de vie professionnelle, sans exclure des approches plus circonscrites sur des segments de population particuliers considérés selon leur origine, leur formation, etc. Le groupe accueille 23 projets différents qui couvrent différents ensembles thématiques :

- devenir de groupes spécifiques de sortants de formation (non diplômés, BTS, apprentis)
- décrocheurs scolaire, reprises d'études
- transition vers la vie adulte, vie professionnelle et vie familiale (construction, conjugaison / conciliation)
- devenir de groupes sociodémographiques spécifiques
- approches territorialisées / spatialisées
- Marché du travail : dynamiques salariales, formes particulières d'emploi, segments professionnels

Un ouvrage issu de ce groupe d'exploitation, rassemblant 14 contributions, est paru en décembre 2022.

2. Enquête 2021 « Génération - Covid et après ? » auprès de la Génération 2010

Le Céreq a mené au printemps 2021 (d'avril à juin) une nouvelle enquête adossée aux précédentes enquêtes réalisées auprès de la Génération 2010. Cette enquête s'inscrivait dans le cadre de l'appel à projets de recherche (APR) « Quels impacts de la crise sanitaire liée à la Covid-19 sur le marché du travail ? », lancé par la DARES en juillet 2020.

L'enquête 2021 avait pour objectif d'approfondir la thématique des réorientations et reconversions professionnelles à un moment du parcours impacté par la crise sanitaire. Elle a permis notamment de mesurer l'impact de la Covid-19 sur les parcours professionnels dans ses dimensions objectives et subjectives. Mixant méthodes qualitatives et quantitatives, cette étude visait à appréhender l'ampleur des évolutions professionnelles et des projets de reconversion suscitées par la crise sanitaire sur des trentenaires. La collecte quantitative, par questionnaire CAWI/CATI, a été réalisée au printemps 2021 auprès d'un échantillon de 8800 jeunes, complétée d'une série d'entretiens menées auprès d'une sélection de répondants au questionnaire. Le rapport final a été rendu en septembre 2022 et publié en décembre 2022 dans les collections de la DARES.

3. Génération 2017 à 3 ans (interrogation en 2020-2021)

Suite à la première mise à disposition des données aux partenaires de l'enquête en novembre 2021, le travail s'est poursuivi sur trois axes :

- Mise à disposition d'un jeu de données complémentaires permettant de gérer l'étalement de la durée de collecte (7 mois au lieu de 4 habituellement) et ses conséquences sur les indicateurs en lien avec la date d'enquête. Un mois de référence (octobre 2020) a été déterminé, et des indicateurs ont été calculés pour caractériser la situation des individus lors de ce mois de référence. L'objectif est de faciliter l'exploitation du fichier pour les utilisateurs et de proposer des outils partagés permettant la comparabilité et l'homogénéité des résultats.
- Dans la mesure où cette enquête était la première réalisée en multimode, un travail méthodologique de recherche systématique des effets de mesure a été réalisé avec le cas échéant proposition de retraitement des données.
- Travaux méthodologiques présentés à l'occasion des Journées de méthodologie statistique de 2022 présentant, d'une part, la construction et l'évaluation de l'outil de collecte multimode mis en place pour l'enquête et, d'autre part, les premiers résultats des effets de mesure.

L'année a également donné lieu aux premières publications à partir de l'enquête (voir tableau). Elle a vu le lancement du groupe d'exploitation en octobre 2022, fédérant une quarantaine de projets.

4. Génération 2017 à 6 ans (interrogation en 2023)

La deuxième interrogation de la Génération 2017 aura lieu à l'automne 2023. Elle fait suite à une première interrogation fin 2020 et début 2021. 16.500 des 25.200 répondants de la 1^{ère} interrogation vont être réinterrogés sur la suite de leur parcours professionnel. Dans ce contexte, l'année 2022 a vu plusieurs opérations se dérouler en parallèle :

- Elaboration du questionnaire de cette ré-interrogation ;
- Lancement du marché en juin 2022 afin de déterminer le prestataire qui aura en charge la collecte multimode

- Démarrage de la collaboration avec le prestataire retenu pour la collecte à partir de novembre 2022.

5. Enquête Collecte de la base de sondage de la Génération 2021 (collecte en 2023)

Pour réaliser les enquêtes Génération, il est nécessaire de constituer au préalable la base de sondage des jeunes sortants de formation initiale une année donnée. Cette collecte se fait pour partie de façon centralisée auprès des ministères formateurs et, quand il n'existe pas de données centralisées, directement auprès des établissements de formation. L'année 2022 a vu un gros travail de préparation de cette collecte :

- Conventionnement avec les ministères formateurs qui disposent des données nécessaires à la constitution de la base de sondage
- Mise en place d'un outil de collecte en direction des établissements formateurs. Cette collecte doit démarrer en février 2023, pour compléter les listes d'élèves obtenus auprès des ministères formateurs disposant des données pour les établissements les concernant, le tout permettant de constituer la base de sondage Génération 2021.
- Labellisation de cette collecte auprès des établissements, avec caractère obligatoire, obtenue en octobre 2022.

La fiche descriptive de cette enquête est consultable ici :

<https://www.cnis.fr/enquetes/collecte-de-la-base-de-sondage-de-lenquete-generation-2021-2023x047tv/>

6. Génération 2021 à 3 ans (interrogation en 2024)

L'année 2022 a vu le lancement d'un Groupe de travail pour définir le contenu du questionnaire.

7. EFE-a 2021

L'Enquête Formation Employeur – annuelle (EFE-a) est une enquête d'initiative française sur l'effort de formation des entreprises initiée par le Céreq, la Dares et France Compétences. Elle permet de comprendre et de suivre les pratiques de formation des entreprises en interrogeant leurs liens avec les pratiques en matière de ressources humaines et de gestion des compétences ainsi qu'avec le contexte économique de l'entreprise.

L'enquête EFE-a constitue le volet annuel de l'Enquête Formation Employeur – européenne (EFE-e), appellation française de l'enquête Continuing Vocational Training Survey (CVTS), enquête européenne inscrite dans le cadre des statistiques de l'Union Européenne sur la formation tout au long de la vie, prévue pour être conduite tous les 5 ans¹.

L'enquête EFE-a est la panélisation de l'enquête EFE-e réalisée en 2021 et qui porte sur les données 2020 : une partie des entreprises ayant répondu à l'enquête EFE-e sont réinterrogées dans le cadre du panel ; d'autres intégreront le panel chaque année (panel rotatif au 1/5ième).

L'enquête EFE-a s'inscrit donc dans la continuité de l'enquête EFE-e et en reprend l'essentiel du questionnaire, du protocole et de la méthodologie.

Des évolutions par rapport à l'enquête EFE-e ont été initiées :

- Le questionnaire a été revu pour être réduit et adapté aux situations de ré-interrogation.
- Le questionnaire comporte un module annuel permettant d'éclairer chaque année un thème particulier ; l'alternance pour l'édition 2021
- Le champ géographique a également été étendu aux Dom.

Cette enquête a obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique avec le caractère obligatoire.

La collecte de l'enquête EFE-a 2021 (qui porte sur les données de l'année 2021) s'est déroulée de septembre 2022 à janvier 2023 auprès de 34 000 entreprises.

8. ETOF

L'enquête sur les Transformations de l'Offre de Formation (ETOF) est la première enquête de grande ampleur réalisée auprès des organismes de formation sur leur activité.

L'objectif de cette enquête initié par la Dares et le Céreq est de documenter les effets sur les organismes de formation des dernières réformes (loi du 5 mars 2014, loi du 5 septembre 2018), des plans nationaux de soutien à la formation des personnes en recherche d'emploi (Plan 500 000 en 2016-2017, Plan d'investissement dans les compétences depuis 2018) et de la crise sanitaire.

Jusqu'ici les études sur les organismes de formation reposent essentiellement sur les bilans pédagogiques et financiers (BPF) qui sont remplis annuellement par l'organisme avec des données retraçant son activité en matière de formation professionnelle, mais cette source ne suffit pas à documenter avec suffisamment de détail les effets de ces changements. Quelques enquêtes ont été conduites auprès des organismes de formation par le passé. Deux enquêtes, anciennes, auprès d'un petit échantillon et ne couvrant pas l'ensemble de l'offre, ont été réalisées par le Céreq en 1994 et 2000. En 2020, une enquête auprès d'environ 14 000 Organismes de formation et centres de formation des apprentis (CFA) a été conduite par le réseau des CARIF OREF et la Dares sur les conséquences de la crise sanitaire et le maintien de l'activité à distance des organismes de formation. Ces enquêtes pourront servir de point de comparaison avec les résultats de l'enquête ETOF.

Cette enquête a obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique avec le caractère obligatoire.

La collecte s'est déroulée de septembre 2022 à janvier 2023 auprès de 16 400 organismes de formation.

9. Dispositif DEFIS

Le deuxième groupe d'exploitation des données du Dispositif d'enquête sur les formations itinéraires des salariés (DEFIS) a continué ses travaux durant l'année 2022.

Pour rappel, ce groupe d'exploitation réunit des projets d'étude et de recherche autour d'une thématique générale du rôle de la formation continue dans les parcours professionnels et leur sécurisation. Il a pour objectif de favoriser l'appropriation des données et leur valorisation auprès de la communauté scientifique et de créer un espace de dialogue pluridisciplinaire. Dans cette optique, le groupe intègre également des projets proposant des approches qualitatives (post enquête, entretiens) afin de favoriser les fertilisations croisées avec les travaux quantitatifs.

Le groupe est composé d'une quarantaine de chercheurs et d'une douzaine de chargés d'études du Céreq. Ces chercheurs sont issus de plus d'une vingtaine de laboratoires et universités. Cinq disciplines sont représentées au sein du groupe : l'économie ou socio-économie, la sociologie, la gestion, les sciences de l'éducation et la psychologie. Les projets portent sur les ensembles thématiques suivants :

Par ailleurs les données issues de DEFIS continuent également d'être exploitées dans le cadre du [projet de recherche SQUAPIN](#), lancé en juin 2019 et financé par l'ANR. SQUAPIN vise à interroger le rôle des entreprises dans les possibilités offertes aux salariés de se développer professionnellement...

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Dans le cadre du dispositif Génération, l'année 2022 a vu se poursuivre les travaux exploratoires d'appariements avec des données administratives en vue de faire évoluer à long terme le dispositif. Ces travaux ont traité de la faisabilité de ces appariements et de leurs apports potentiels au regard de trois objectifs : enrichir les informations disponibles, diminuer la taille du questionnaire, améliorer le traitement de la non-réponse.

Les appariements réalisés en 2022 ont porté sur l'enquête Génération 2017 et la mobilisation d'informations sur les parcours scolaires issues des bases de la DEPP (Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse) et du SIES (Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation).

Par ailleurs, des contacts ont été amorcés dans le but de renouveler, avec des données plus récentes, l'appariement expérimental mené en 2021 entre Génération 2004 et le fichier historique des demandeurs d'emploi. De même, une réflexion doit être encore menée avec l'Insee sur les apports possibles d'un appariement avec les fichiers de la déclaration sociale nominative (DSN / DADS).

Au niveau du DFC, des appariements ont été réalisés en 2022 avec les données FORCE via le CASD dans le cadre de l'exploitation du dispositif DEFIS mais également dans le cadre de l'exploitation de l'enquête IMPACT. Cette enquête (Impact de la crise sanitaire sur les Mobilités, les Projets, les Aspirations professionnelles, les Compétences et le Travail) est une enquête réalisée en 2021 par le Céreq dans le cadre de l'appel à projets express de la DARES - Pôle Evaluation du PIC portant sur les effets de la crise sanitaire sur les compétences et la formation professionnelle. Pour rappel cette enquête ad hoc a pris appui sur le dispositif DEFIS en devenant une pseudo 6^{ième} vague d'interrogation des individus du dispositif DEFIS.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Néant

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Néant

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le Céreq a récemment lancé un projet de datavisualisation. Il s'agit de développer un outil permettant de proposer, sur le site internet de l'établissement, une datavisualisation d'indicateurs clés issus des principales enquêtes produites par l'établissement, en commençant par l'enquête Génération. Dans son cas, il s'agit de proposer des indicateurs d'insertion sous forme de graphiques dynamiques et tableaux téléchargeables, voire de cartes régionales, paramétrables.

Cet outil développé essentiellement à partir du logiciel R s'appuiera sur des cubes fournis par les services producteurs : le Céreq se portant ainsi garant de la fiabilité statistique des résultats produits et de la maîtrise de l'ensemble de la chaîne de production de la collecte à la valorisation (pour des raisons de gestion des secrets, il n'est pas envisagé de permettre des tabulations directes à partir des fichiers détail).

Ce projet, développé en co-traitance avec un partenaire privé qui nous accompagnera pour son déploiement progressif, doit à également servir d'appui au développement de compétences R internes à l'établissement, qui seront indispensables à termes dans les opérations de statistiques publiques compte tenu des orientations techniques retenues par l'INSEE et les services statistiques ministériels. L'innovation dans les outils de communication appuiera donc aussi le développement des compétences internes sur des logiciels libres et ouverts. Par ailleurs, le projet s'inscrit dans la stratégie d'ouverture de données que le Céreq cherche à développer : chaque élément visuel disponible dans l'outil de datavisualisation du site sera couplé à un jeu de données téléchargeables.

Pendant l'année 2022, la faisabilité matérielle, humaine et financière du projet a été étudiée sur des études de cas (Génération, Défis). L'année 2023 devrait voir des engagements se matérialiser et un accompagnement se mettre en place pour opérationnaliser le projet.

2. Principales publications de l'année 2022

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 2)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Des débuts de parcours professionnels aux prises avec la crise sanitaire : impact sur les situations d'activité, les perspectives de changement professionnel et les valeurs au travail , sous la direction d'Arnaud Dupray,, Rapport d'études N°46, DARES, décembre 2022	https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/des-debuts-de-parcours-professionnels-aux-prises-avec-la-crise-sanitaire		CEQRT 4
Chemins vers l'emploi et la vie adulte : l'inégalité des possibles , coord. Par Couppié T., Dupray A., Gasquet C. et Personnaz E., <i>Céreq Essentiels</i> , n° 4, 2022.	https://www.cereq.fr/chemins-vers-lemploi-et-la-vie-adulte-linegalite-des-possibles		CEQRT 2 et 4
Construction et évaluation d'un outil de collecte multimode (Internet / téléphone) , Bouvet N., Dabet G., Gaubert E, Olaria M., Oujia I., Mazari Z., Vignale M., Wierup E. L., <i>Céreq Etudes</i> , n° 40, 2023	https://www.cereq.fr/construction-et-evaluation-dun-outil-de-collecte-multimode-internet-telephone		
Des parcours contrastés, une insertion plus favorable, jusqu'à...	https://www.cereq.fr/enquete-2020-aupres-de-		CEQRT 2 et 4

Enquête 2020 auprès de la Génération 2017 , Couppié T., Gaubert E., Personnaz E. <i>Céreq Bref</i> , n° 422, 2022	la-generation-2017-des-parcours-contrastes-une-insertion-plus-favorable		
Enquête 2020 auprès de la Génération 2017. La crise sanitaire suffit-elle à expliquer les souhaits de réorientation des jeunes ? , Jugnot Stéphane, Vignale Mélanie., <i>Céreq Bref</i> , n° 424, 2022,	https://www.cereq.fr/enquete-2020-aupres-de-la-generation-2017-la-crise-sanitaire-suffit-elle-expliquer-les-souhaits-de		CEQRT 2 et 4
Enquête 2020 auprès de la Génération 2017. Sortants du supérieur: le niveau de diplôme ne résume pas les trajectoires d'insertion. , Merlin F., Wierup E.L., <i>Céreq Bref</i> , n° 426, 2022,	https://www.cereq.fr/enquete-2020-aupres-de-la-generation-2017-sortants-du-superieur-le-niveau-de-diplome-ne-resume-pas		CEQRT 2 et 4
Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active de la Génération 2017 , Coordonné par Le Bayon F., Dabet G., Joseph O. Olaria M., <i>Céreq Enquêtes</i> , n° 3, 2022,	https://www.cereq.fr/quand-lecole-est-finie.%20Generation-2017		CEQRT 2 et 4
L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche , MESRI, n°14, 2021 (fiches 25, 26 et 28)	https://publication.enseignements-up-recherche.gouv.fr/eesr/FR/		
Les débuts de carrière contrariés des « recalés » de l'enseignement supérieur , Merlin F., <i>Formation emploi</i> 2022/3 (n° 159),	https://www.cairn.info/revue-formation-emploi-2022-3-page-115.htm		CEQRT 2
Sortir sans diplôme de l'enseignement supérieur : un effet possible du département d'origine ? , Dupray A ., <i>Formation emploi</i> 2022/2 (n° 158),	https://www.cairn.info/revue-formation-emploi-2022-2-page-71.htm		CEQRT 2
Quelle insertion professionnelle pour les étudiants formés à l'entrepreneuriat ? , Béduwé C., Robert A., <i>Formation emploi</i> 2021/4 (n° 156),	https://www.cairn.info/revue-formation-emploi-2021-4-page-131.htm		CEQRT 1
Analyse du rapprochement expérimental entre le fichier historique des demandeurs d'emploi et l'enquête Génération 2004 , Jugnot S., <i>Working paper</i> , n° 11, 2022	https://www.cereq.fr/analyse-du-rapprochement-experimental-entre-le-fichier-historique-des-demandeurs-demploi-et	CNIS N°7	
Quels freins limitent encore le recours au congé de paternité chez les jeunes pères ? , Sponton A., <i>Céreq Bref</i> , n° 419, 2022	https://www.cereq.fr/quels-freins-limitent-encore-le-recours-au-conge-de-paternite-chez-les-jeunes-		

	peres		
Quel rôle joue l'éducation dans les préoccupations environnementales ? , Jaoul-Grammare M. et Stenger A., <i>Céreq Bref</i> , n° 417, 2022,	https://www.cereq.fr/quel-role-joue-leducation-dans-les-preoccupations-environnementales		CEDD 1
Se reconvertir, c'est du boulot ! Enquête sur les travailleurs non qualifiés / Stephanus, C. (2022)	https://www.cereq.fr/se-reconvertir-cest-du-boulot-enquete-sur-les-travailleurs-non-qualifies		CEQRT 4
Quels sont les impacts de la crise sanitaire sur les pratiques de formation et sur les aspirations des salariés ? / Melnik Olive, E. (2022)	https://www.cereq.fr/actes-des-3emes-rencontres-dgefp-cereq		CEQRT 4
Crise sanitaire et formation professionnelle : le temps libéré ne suffit pas pour se former / Melnik Olive, E. (2022)	https://www.cereq.fr/crise-sanitaire-et-formation-professionnelle-le-temps-libere-ne-suffit-pas-pour-se-former		
Le digital choisit la formation en situation de travail, catalyseur d'innovation / Rousset, P. (2022)	https://www.cereq.fr/le-digital-choisit-la-formation-en-situation-de-travail-catalyseur-dinnovation	CNIS N°3	
Comment garantir le développement des compétences en télétravail ? / Lambert, M. (2022)	https://www.cereq.fr/comment-garantir-le-developpement-des-competences-en-teletravail		CEQRT Avis N°4
Dynamiques de travail et de formation au prisme de la transition écologique : Que font les normes environnementales au travail et à la formation des salariés ? / Béraud, D. (2022)	https://www.cereq.fr/que-font-les-normes-environnementales-au-travail-et-la-formation-des-salaries	CNIS N°1	
Entre renoncer et se lancer : les projets de reconversion à l'épreuve de la crise / D'Agostino, A. (2022)	https://www.cereq.fr/entre-renoncer-et-se-lancer-les-projets-de-reconversion-lepreuve-de-la-crise		
Normes environnementales : quels effets sur le travail et les formations ? / Delanoë, A. (2022)	https://www.cereq.fr/normes-environnementales-quels-effets-sur-le-travail-et-les-formationen	CNIS N°1	
Comment évoluent les salariés en entreprise ? / Melnik Olive, E. (2022)	https://pmb.cereq.fr/index.php?lvl=notice_display&id=74011		

Crise sanitaire et formation : entre freins et opportunités pour les salariés / Melnik Olive, E. (2022)	https://pmb.cereq.fr/index.php?lvl=notice_display&id=74012		
Quels effets de la crise sanitaire sur les projets et aspirations professionnels ? / D'Agostino, A. (2022)	https://pmb.cereq.fr/index.php?lvl=notice_display&id=71353		

DARES – DIRECTION D’ANIMATION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES – MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L’EMPLOI ET DE L’INSERTION

0. Éléments de contexte en 2022

En 2022, la Dares a continué d’exploiter ou de préparer des enquêtes pour mieux cerner les différentes dimensions sur le marché du travail suite à la crise sanitaire :

- l’enquête mensuelle de suivi conjoncturel de l’activité et des conditions de la main-d’œuvre, mise en place dès avril 2020, dite « Acemo-Covid » a été prolongée jusqu’en mars 2022 ;
- une seconde édition de l’enquête « TraCov » sur les risques psychosociaux et les conditions de travail a été préparée, afin de disposer d’informations sur ce thème post-crise sanitaire, sans attendre les résultats de l’enquête Conditions de Travail qui a été reportée en 2024. L’enquête TraCov 2 est conçue sur le même modèle simplifié que la première édition, avec uniquement un volet salarié.

Dans un contexte d’arrivée de réfugiés ukrainiens suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, la Dares a mis en place une mesure de l’emploi des réfugiés ukrainiens, ainsi que du nombre de réfugiés inscrits à Pôle emploi. Ces données sont centralisées et diffusées par Eurostat (**avis AVG 6**).

Par ailleurs, la Dares a continué d’expertiser la richesse de la déclaration sociale nominative (DSN), notamment avec l’entrée en DSN de la Fonction publique début 2022, et de mener, en partenariat, différents travaux d’appariement entre bases administratives (dispositifs Trajam, Force, Midas, Inserjeunes, Inser’Sup) (**avis AVG 7 et EQRT 10**).

1. Travaux en 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d’enquêtes régulières

En 2022, plusieurs enquêtes ont été conçues ou menées par la Dares, seule ou en partenariat, sur des thèmes variés :

L’enquête sur la Formation tout au long de la Vie (FLV) (**avis EQRT 4**), volet français de l’enquête européenne sur la formation des adultes (*Adult Education Survey*, AES), à laquelle est adossé un module sur les compétences dans la vie quotidienne, réalisée en co-maîtrise d’ouvrage avec l’Insee, est collectée en face-à-face depuis septembre 2022 (fin de la collecte prévue en mars 2023).

La préparation de l’enquête internationale PIAAC (Programme pour l’évaluation internationale des compétences des adultes) (**avis EQRT 4**), réalisée en co-maîtrise d’ouvrage avec la Depp, dont la collecte aura lieu en face-à-face début 2023, s’est poursuivie.

L’Enquête Formation Employeur – annuelle (EFE-a) (**avis EQRT 4**), réalisée en co-maîtrise d’ouvrage avec le Céreq et France Compétences, qui correspond à la panélisation de l’Enquête Formation Employeur – européenne (EFE-e) (version française de l’enquête CVTS sur la formation continue « *Continuing vocational training survey* »), est collectée depuis septembre 2022, par Internet et téléphone.

La Formation Employeur – nationale, en co-maîtrise d’ouvrage avec le Céreq, qui a pour objectif de documenter les effets des dernières réformes et de la crise sanitaire, est collectée depuis septembre 2022, par Internet et téléphone.

La préparation de l'enquête Emplois francs (**avis EQRT 2**), d'initiative nationale, a été initiée. Cette enquête est menée auprès d'employeurs ayant bénéficié du dispositif d'emploi franc, aide financière versée en cas d'embauche d'une personne résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) sur un contrat durable.

L'enquête mensuelle de suivi conjoncturel de l'activité et des conditions de la main-d'œuvre, dite « Acemo-Covid », mise en place en 2020, s'est poursuivie en 2022. Ce prolongement a fait l'objet d'un avis d'opportunité et d'un avis de conformité sans obligation de réponse. Cette enquête permet de fournir rapidement et fréquemment des informations sur l'évolution des effectifs et de l'activité, des conditions d'emploi (recours au chômage partiel, au télétravail, etc.), des mesures de prévention (difficultés de mise en place, effets des mesures sanitaires, etc.), etc. Compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire, le dispositif de l'enquête s'est achevé avec la parution des résultats portant sur le mois de mars 2022.

Une seconde édition de l'enquête TraCov a été préparée en 2022, afin d'assurer un suivi des conditions de travail, notamment en sortie de crise sanitaire. Elle permettra de disposer d'informations sur ce thème, sans attendre les résultats de l'enquête Conditions de Travail qui a été reportée en 2024. L'enquête TraCov 2 sera sur le même modèle simplifié que la première édition, avec uniquement un volet salarié. Un comité scientifique s'est réuni au premier semestre 2022, le questionnaire et la méthodologie ont été présentés au Comité du Label en septembre. Le terrain (bimode : Internet / téléphone) aura lieu début 2023 et les premiers résultats devraient être disponibles au printemps.

L'enquête TraCov 2 a pour objectifs d'évaluer la pérennité ou la réversibilité des évolutions enregistrées dans TraCov 1, de décrire la manière dont les nouvelles organisations du travail se sont développées et de mesurer leur impact sur les travailleurs et les collectifs de travail. Une grande partie du questionnaire de TraCov 2 reprend celui de TraCov 1. Le questionnaire couvre ainsi les six facteurs psychosociaux de risques identifiés par le collège Gollac : intensité du travail, exigences émotionnelles, autonomie, rapport sociaux, conflits de valeurs, insécurité du travail. Néanmoins, certaines dimensions ont été approfondies et d'autres supprimées pour tenir compte à la fois des enseignements de TraCov 1 et de l'évolution de la situation sanitaire. Le recours au chômage partiel total est nettement moins fréquent et il a été décidé de ne pas interroger les personnes sans emploi et donc de supprimer le questionnaire spécifique qui leur était destiné. Au contraire, certaines thématiques liées à des transformations plus structurelles ont été approfondies. Concernant le télétravail, le nouveau questionnaire apportera des informations plus fines sur le lieu de télétravail, ainsi que sur les conditions d'exercice spécifiques du télétravail et leur impact sur les collectifs de travail. Les questions liées au présentisme et à la reconversion professionnelle et les perspectives de mobilité professionnelle ont également été approfondies, de même que celles liées à l'articulation entre vie privée et vie professionnelle. Des questions visant à mieux cerner le travail de plateforme ont été introduites.

Les travaux préparatoires de l'édition 2023 de l'enquête REPONSE (Relations professionnelles et Négociations d'entreprise) se sont poursuivis en 2022. Comme les précédentes, cette édition permettra d'analyser les liens entre politiques de gestion des ressources humaines, modes d'organisation du travail, stratégies économiques et performances des entreprises, autour du thème des relations sociales. Elle visera aussi à décrire le fonctionnement et l'articulation des institutions représentatives du personnel au sein des établissements et d'évaluer les rôles respectifs que les acteurs de la relation de travail leur attribuent dans la pratique.

L'économie générale du questionnaire est conservée par rapport à l'édition précédente de 2017 : caractéristiques de l'établissement et de l'entreprise ; caractéristiques de l'interviewé(e) et fonctions dans l'établissement et dans l'entreprise ; institutions représentatives du personnel ; information, consultation et participation des salariés à la vie de l'établissement ; résultats, sous-traitance et environnement économique de l'établissement et de l'entreprise ; gestion de la main-d'œuvre et organisation du travail ; politiques salariales ; négociations collectives et discussions entre représentants de direction et représentants des salariés ; climat social dans l'établissement (problèmes individuels et conflits collectifs).

Les modifications apportées aux questionnaires « représentants de la direction » et « représentants du personnel » ont principalement deux objectifs :

- a. tenir compte des réformes institutionnelles mises en œuvre à partir de 2017 (ordonnances de septembre 2017 notamment) et proposer un questionnement en phase avec les évolutions des instances induites par ces réformes ;
- b. tenir compte d'autres éléments de contexte ayant pu moduler le fonctionnement des relations professionnelles dans l'établissement (crise sanitaire et impact économique, télétravail accru...) et d'enjeux ayant émergé sur la période d'intérêt (2020-2022).

Les modifications apportées au questionnaire « salariés » sont moins conséquentes. Elles visent une meilleure compréhension des interactions entre salariés et direction d'une part, entre salariés et représentants du personnel d'autre part. Elles creusent aussi davantage la question des ressorts de l'engagement des salariés dans l'entreprise et ses instances de représentation (à partir de questions parfois reprises de l'enquête SRCV de l'Insee). En outre, certaines questions, qui portaient sur le temps et les conditions de travail ont été supprimées pour laisser la place à des questions sur les différentes formes de mobilisation.

L'enquête auprès des sortants des listes de Pôle emploi, réalisée chaque année depuis 2017 (sa fréquence était auparavant trimestrielle) permet de mener des analyses sur le retour à l'emploi de ces personnes, la qualité de l'emploi retrouvé, les démarches entreprises par les demandeurs d'emploi pour retrouver un emploi. Lors de son passage devant le Comité du Label en juin 2018, il a été recommandé, pour cette enquête historiquement téléphonique, d'explorer la passation de l'enquête par Internet. Des tests ont été menés en ce sens fin 2019 et se sont poursuivis en 2020 et en 2021. En 2022, la bascule en multimode est complète : seul un échantillon de non-répondants est contacté par téléphone afin de pouvoir redresser au mieux la non-réponse de la collecte principale en ligne.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes

Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

En 2022, la Dares a poursuivi l'expertise de la DSN sur les données relatives aux salaires et au temps de travail et mis à disposition des salaires de base dans Force, assortis d'une note qualité. Les résultats d'autres travaux, améliorant notamment le suivi longitudinal des contrats, la répartition entre temps complet et temps partiel, l'identification des conventions collectives, ont été engagés (**avis EQRT 10**).

L'inclusion de la Fonction publique dans la DSN début 2022 a également permis d'initier une réflexion et un groupe de travail avec l'Insee, la DGAFP, la Drees et la DGCL sur les mouvements de main-d'œuvre (MMO) dans le secteur public. Les mouvements de main-d'œuvre de personnes handicapées ont bénéficié d'une publication ponctuelle, grâce à l'expertise sur la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) en DSN (**avis DQS 1**). Afin d'améliorer la lisibilité des statistiques sur les ruptures conventionnelles, il a été décidé de ne publier qu'une série issue des MMO et d'arrêter le suivi conjoncturel des ruptures conventionnelles homologuées (**AVG 8**).

Le dispositif Force, initié en 2021, a été produit et mis à disposition chaque trimestre en 2022 (**avis AG 7**). Son objectif vise à reconstituer les trajectoires d'emploi et de formation des personnes en recherche d'emploi. À cette fin, il apparie les fichiers suivants : le fichier historique des demandeurs d'emploi (ainsi que les fichiers satellites) (FH), qui rassemble pour chaque demandeur d'emploi des informations sur ses épisodes d'inscription à Pôle emploi ; la base des mouvements de main-d'œuvre (MMO) qui indique, pour chaque salarié, ses contrats de travail ; la base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (Brest), qui rassemble les caractéristiques des formations suivies par les personnes en recherche d'emploi ; la base I-Milo, rassemblant les informations sur les jeunes au contact d'une mission locale et notamment dans un programme d'accompagnement (Garantie Jeunes, Pacea, etc.). Ce dispositif, qui peut notamment être mobilisé par les équipes de recherche qui s'engagent sur une étude ou évaluation d'un programme du Plan d'investissement dans les compétences, est accessible dans le cadre du Centre d'accès sécurisé aux données (CASD).

En 2022, la Dares a poursuivi son projet d'appariement de données administratives MiDAS (Minima sociaux, Droits d'Assurance-chômage et parcours Salariés). Il consiste à croiser trois types d'informations : les contrats salariés dans la DSN (déclaration sociale nominative), les données sur les

demandeurs d'emploi dans le FHS (fichier historique statistique de Pôle emploi) et sur l'indemnisation dans le FNA (fichier national des allocataires de Pôle emploi), et des informations sur les minima sociaux à partir des données de la Cnaf (**avis AG7**). Ce projet s'inscrit dans la continuité du projet Force piloté par la Dares en vue d'évaluer le PIC (Plan d'investissement dans les Compétences). Néanmoins, MiDAS se distingue de Force du point de vue de son champ et de ses finalités. Il vise à permettre un chiffrage plus précis des effets des réformes de l'Assurance chômage et de leurs éventuels effets de bord sur les prestations de la Cnaf. La convention a été signée avec Pôle emploi, la Cnaf, le CASD et Datastorm en juin 2022. La première vague de l'appariement, qui porte sur la période 2017-2021, a eu lieu à l'automne 2022 et devrait être mise à disposition des chercheurs *via* le CASD d'ici la fin 2022.

En 2022, la Dares et le Sies (service statistique ministériel de l'enseignement supérieur) ont également initié un nouveau projet, nommé Inser'Sup, d'appariement des bases sur les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur et les diplômés de l'enseignement supérieur, avec les données de la DSN. Ce projet permettra notamment d'étudier, d'une part l'insertion sur le marché du travail des diplômés du supérieur - en remplacement des enquêtes Insertion actuelles -, et d'autre part, l'emploi des étudiants durant leurs études.

Le dispositif Trajam (TRAjectoires des Jeunes Appariées aux Mesures actives du marché du travail) 2010-2015, qui apparie le panel DADS, les fichiers administratifs des contrats aidés, de l'apprentissage, de l'insertion par l'activité, des écoles de la 2^e chance, etc., vise à suivre les trajectoires des jeunes d'un dispositif à l'autre (**avis AG 7 et EQRT 2**). En 2022, il a donné lieu à des publications par la Dares et ses données ont été mises à disposition *via* le CASD.

Le système d'information statistique sur l'apprentissage (SIA), constitué en 2021 pour suivre les contrats d'apprentissage (**avis AVG 8 et EQRT 4**), a évolué en 2022 pour prendre en compte les informations relatives aux ruptures connues *via* la DSN et, ainsi, mieux estimer le stock d'apprentis.

Les travaux pour construire le nouveau système d'information statistique sur les contrats de professionnalisation (SIP) (**avis AVG 8 et EQRT 4**), rendu nécessaire par le changement du système d'information de gestion du dispositif, ont été initiés.

La Dares a poursuivi l'expertise de la nouvelle source Agora. Ce système d'informations, développé par la Caisse des dépôts et consignation, recense toutes les formations ayant bénéficié d'un financement public ou paritaire. Ces données remplaceront à moyen terme la base Brest (base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle), produite par la Dares en compilant diverses sources administratives sur un périmètre plus restreint (**avis AVG 8 et EQRT 4**).

Dans la perspective d'améliorer la mesure des offres d'emploi, sur le champ le plus large possible, des travaux sont menés dans le cadre du projet européen « *ESSNet Big Data – Webscraping job vacancies* » porté par la Commission Européenne (direction Eurostat). Ils impliquent pour la Dares un investissement sur les approches « Big Data » (utilisation de nouvelles données, *scraping*, *machine learning*, **avis AVG 4**). Ces travaux s'appuient également sur les données issues de l'agrégateur des offres d'emploi de Pôle emploi, mais aussi sur l'enquête Offre d'emploi et recrutement (Ofer). Ces données, collectées et agrégées dans la base Jocas (*Job Offer Collection and Analysis System*) sont d'ores et déjà utilisées dans le cadre des indicateurs de tensions (**avis EQRT 6**) et sont mobilisées par des chercheurs. La Dares a lancé les travaux permettant d'aboutir à une publication trimestrielle de séries agrégées d'offre d'emploi par métier à partir de 2023.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

En 2022, la Dares a adapté sa méthode d'estimation avancée du recours à l'activité partielle, dans le contexte de l'arrêt de l'enquête Acemo-Covid en mars 2022. Désormais, l'estimation s'appuie sur les données de la DSN, combinées avec celles du SI-APART (système d'information sur l'activité partielle). Des travaux ont également été engagés en vue de procéder à une publication trimestrielle du recours à l'activité partielle (contre mensuelle en 2021) (**AVG 4, AVG 8**), ainsi qu'à une republication de séries longues.

En 2022, la Dares a également procédé pour la première fois à la publication des séries corrigées des variations saisonnières sur les demandeurs d'emploi en fin de mois à Mayotte, suite à des échanges sur la qualité des données avec le service études statistiques évaluation (Sese) de Mayotte (**TRT 2**).

La Dares a avancé la publication trimestrielle des mouvements de main-d'œuvre de 120 jours après la fin du trimestre à environ 90 jours.

Les principales recommandations du groupe de travail sur les estimations trimestrielles d'emploi mené par l'Insee, avec l'Urssaf Caisse nationale ainsi que la Dares, et visant à rapprocher le concept d'emploi de la définition du bureau international du travail (BIT) ont été mises en œuvre, avec notamment l'inclusion des apprentis dans les estimations trimestrielles d'emploi.

Le décompte des CDI intérimaires au sein de l'emploi intérimaire a été rendu plus robuste (**avis EQRT 2**). Une analyse *ad hoc*, à l'occasion d'un changement de chaîne en amont des données d'intérim, a permis de supprimer des doublons (**avis EQRT 10**). Des redressements sont en cours pour améliorer la qualité du secteur et de la localisation (région) des entreprises utilisatrices (**avis AVG 5, EQRT 8**).

Des travaux sont aussi en cours pour identifier dans quelle mesure les entreprises privées embauchent des salariés éloignés géographiquement de leur lieu de travail, en lien avec le développement du télétravail depuis la crise sanitaire (**EQRT 8**).

Dans le cadre de ses engagements auprès d'Eurostat, la Dares a travaillé sur une méthode visant à étendre aux entreprises de moins de 10 salariés le champ des données publiées chaque trimestre sur les emplois vacants (**avis EQRT 6**). La ventilation par type d'emploi vacants sera en outre intégrée dans la publication de ces données à partir de fin 2022.

La Dares a poursuivi son exploitation de la DSN, afin d'analyser la situation des personnes handicapées sur le marché du travail et notamment de suivre comment l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) est remplie par les entreprises (**Avis DQS 1, EQRT 10**).

En collaboration avec France Stratégie, la Dares a publié le 4^e volet de l'exercice de prospective sur les métiers et qualifications à l'horizon 2030 (PMQ) (**avis AVG 3, EQRT 8**). Celui-ci inclut en particulier un « scénario bas carbone » permettant de quantifier les besoins de main-d'œuvre cohérent avec le respect d'ici 2030 des objectifs de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC). Cet exercice sera décliné à l'échelle régionale d'ici la fin de l'année 2022 (**avis EDD 3 et AVG 5**).

En 2022, la Dares a repris la publication de séries mensuelles sur les stocks d'apprentis (**avis EQRT 4**).

En 2022, la Dares a exploité les données administratives sur les recrutements issues de la base Concours de la DGAFP, pour analyser la réussite des candidats aux différentes étapes du concours externe des instituts régionaux d'administration (IRA), selon le sexe et l'origine supposée des candidats déterminée grâce à une API (*Application Programming Interface*) à partir de leurs nom et prénom (**avis DQS 7 et EQRT 7**).

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Suite à la refonte de la nomenclature de la PCS (professions et catégories socioprofessionnelles), la Dares a travaillé à la rénovation de la nomenclature des familles professionnelles (Fap), qui permet de faire le lien entre la PCS et le Répertoire opérationnel des métiers (Rome) de Pôle emploi (**avis AVG 8**). Ce travail devrait aboutir début 2023.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Pour accroître la visibilité des informations disponibles dans la source, des pages spécifiques aux séries les plus importantes issues des mouvements de main-d'œuvre sont en cours de création fin 2022 (**avis AVG 8**).

La Dares a continué d'actualiser et de développer de nouvelles datavisualisations (notamment RShiny) portant sur les tensions sur le marché du travail, le portrait statistique des métiers, les principales branches professionnelles, ainsi que sur la prospective des métiers et qualifications (**avis AVG 8**).

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2022

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
InserSup' : étudier l'insertion des diplômés du supérieur sur le marché du travail et l'emploi des étudiants durant leurs études	DSN	Dares	SISE	SIES	Champ de SISE

3. Principales publications de l'année 2022

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Quantifier le non recours à l'assurance chômage	Quantifier le non-recours à l'assurance chômage Dares (travail-emploi.gouv.fr)	AVG 4, AVG 7	EQRT 2
Quelles mobilités géographiques des salariés du privé durant la crise sanitaire ?	https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/quelles-mobilites-geographiques-des-salaries-du-privé-durant-la-crise-sanitaire	AVG 4	TRT 7
La France vit-elle une "Grande démission" ?	https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/la-france-vit-elle-une-grande-demission	AVG 4	EQRT 6

	grande-demission		
Les offres d'emploi en ligne, nouvelle source de données sur le marché du travail : illustration sur l'année 2019	Les offres d'emploi en ligne, nouvelle source de données sur le marché du travail : illustration sur l'année 2019 Dares (travail-emploi.gouv.fr)	AVG 4	EQRT 6
Les métiers en 2030 (rapport)	Les métiers en 2030 (rapport) Dares (travail-emploi.gouv.fr)	AVG 3	EQRT 8, EDD 3
Quels liens les jeunes décrocheurs entretiennent-ils avec le Service public de l'emploi ?	https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/quels-liens-les-jeunes-decrocheurs-entretiennent-ils-avec-le-service-public-de-lemploi		EQRT 2
Qui sont les jeunes entrés dans le plan 1 jeune, 1 solution ?	https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/qui-sont-les-jeunes-entres-dans-le-plan-1-jeune-1-solution		EQRT 2
Quelle proximité entre le Service public de l'emploi et les jeunes en dispositifs d'insertion professionnelle ?	https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/quelle-proximite-entre-le-service-public-de-lemploi-et-les-jeunes-en-dispositifs		EQRT 2
La dépense des entreprises au titre de la formation : quel circuit de financement en 2018 ?	https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/la-depense-des-entreprises-au-titre-de-la-formation-quel-circuit-de-financement-en-2018		EQRT 4
Le concours externe des IRA : une réussite différenciée selon l'âge, le sexe, le niveau de diplôme et l'origine supposée des candidats	dossier du rapport annuel sur l'état de la fonction publique (DGAFP), édition 2022 (8 novembre)		
Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19 : ensemble des éditions	https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/activite-et-conditions-demploi-de-la-main-doeuvre-pendant-la-crise-sanitaire-covid-19-mars-2022		

INSEE – DERA – DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES, DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI ET DES REVENUS D'ACTIVITÉ – INSEE

0. Éléments de contexte en 2022

Les travaux du Dera en 2022 ont été marqués par la poursuite de rénovation des systèmes d'information.

(1) **La refonte du système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera)** dans le cadre du déploiement généralisé de la déclaration sociale nominative (DSN) qui devient la source d'information prépondérante sur l'emploi et les salaires. Après une première étape, visant à accueillir et traiter la DSN (projet « Pirénés »), le programme « Siera 2025 » constitue la seconde étape. Il atterrit jusqu'en 2023 avec l'entrée de la Fonction publique en DSN en 2022.

Les enjeux sont de :

10. **gagner en efficience et en cohérence** : avec la DSN, repenser les processus de production en adaptant et rationalisant les traitements ;
11. **raccourcir les délais** de production :
 - a. sur les données conjoncturelles, le contexte européen conduit à raccourcir les délais de diffusion, à la fois sur l'emploi (avec l'objectif fin 2023 d'un emploi détaillé dès T+60 jours contre T+70 jours aujourd'hui ; puis en 2024 d'un emploi flash dès T+30 jours, contre T+40 jours aujourd'hui), et sur l'indice du coût du travail (ICT) (avec l'objectif de participer dès 2023 au test européen d'un « flash » ICT à T+45 jours) ;
 - b. sur les données structurelles, l'objectif est de raccourcir de nouveau les délais de mise à disposition des données ; le millésime 2020 de la base Tous salariés a été mis à disposition en mai 2022, soit 17 mois après la fin du millésime (contre 25 mois pour le millésime 2018) ;
12. **alléger la charge statistique des entreprises** : la DSN doit être un levier pour alléger la charge statistique des entreprises dans leurs réponses aux enquêtes coûts de la main-d'œuvre et structure des salaires (Ecmo-ss) ; les perspectives d'un nouveau règlement européen dit « LMB », généralisant aux petites entreprises le besoin d'information sur ces thèmes, ont conduit à relancer, avec un projet dédié (**projet « LMB »**), l'investissement nécessaire pour répondre à ces deux objectifs très proches (étendre le dispositif aux petites entreprises et alléger la charge d'enquête des plus grandes entreprises).

(2) **La refonte de l'enquête Emploi** ; l'enquête Emploi a basculé en 2021 dans une version rénovée, tant sur le questionnaire que sur le protocole. Cette bascule s'est exécutée comme prévu. La comparaison entre ancienne et nouvelle versions de l'enquête a permis de mesurer des ruptures de séries ; cela s'est traduit par un premier jalon, la publication en juin 2021, d'indicateurs conjoncturels issus de l'enquête rénovée avec des séries rétropolées sur longue période. En 2022 ce fut le tour des séries structurelles ; cela a aussi été la première année de diffusion des données de PCS dans sa nouvelle nomenclature, la PCS 2020, à la suite des recommandations d'un groupe de travail du Cnis en 2018-2019.

Il s'est agi dès lors de passer aux rénovations ultérieures de l'enquête : d'une part, préparer l'intégration dans l'enquête du département de Mayotte pour 2024 ; d'autre part, basculer des outils actuels de l'enquête vers les nouveaux outils « Métallica » développés actuellement à l'Insee..

1. Travaux en 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Refonte de l'enquête Emploi (Mélopée) → référence aux avis : AVG2, AVG6, DQS1, EQRT2, EQRT4, EQRT5, EQRT6, EQRT 7, EQRT 8

Cette refonte s'est inscrite dans le cadre du règlement-cadre européen (IESS - *integrated european social statistics*), voté au printemps 2019, visant à plus de standardisation et d'harmonisation des enquêtes sociales avec une mise en œuvre opérationnelle décidée pour 2021. En 2021, l'enquête Emploi a donc basculé dans sa version renouvelée. Les travaux sur le questionnaire, initiés en 2017, testés en 2018 et 2019, ont été mis en production en 2020 dans le cadre d'un Pilote, enquête en pré-production visant à mesurer au mieux les ruptures de série. Par ailleurs, cette enquête Emploi renouvelée offre la possibilité aux enquêtés de répondre par Internet en réinterrogation.

L'ensemble des changements et des résultats ont fait l'objet d'une communication importante sur les séries structurelles, en interne pour les utilisateurs du Service statistique public et à la Commission Emploi, qualification et revenus du travail du Cnis (novembre 2021) et en externe, pour des publics plus ou moins experts.

En 2022 les travaux d'atterrissage se sont poursuivis avec la publication des séries structurelles, à fréquence annuelle, notamment celles utilisant les données de PCS renouvelée qui ont ainsi été diffusées dans sa nouvelle nomenclature (la PCS 2020) pour la première fois (cf. infra). Depuis janvier 2022, un comité des utilisateurs sur la nouvelle enquête Emploi est à nouveau réuni.

Pour la suite, le Dera s'engage dans une nouvelle rénovation, celle des outils actuels de l'enquête qui basculeront vers des nouveaux outils développés actuellement à l'Insee (outils de la filière « Métallica »).

Enquête Emploi à Mayotte

En 2022, les travaux d'instruction pour la mise en œuvre de l'enquête Emploi en continu à Mayotte, en remplacement de l'actuelle enquête annuelle, se sont poursuivis. L'horizon d'une mise en œuvre dès janvier 2023, année de montée en charge, avant une année pleine en 2024, est désormais très proche. L'année 2023 permettra la comparaison avec les données de l'actuelle enquête Emploi annuelle qui sera alors déployée pour la dernière année. L'ampleur des travaux nécessaires a nécessité une demande (accordée) d'un régime dérogatoire à la réglementation IESS entre 2021 et 2023.

Modules complémentaires de l'enquête Emploi en continu

Les modules complémentaires associés à l'enquête Emploi sont renouvelés chaque année. Ils sont définis au niveau européen. Depuis 2021, ils font partie prenante de l'enquête Emploi. Le tableau ci-après récapitule le programme des modules prévus.

En 2021 un focus a été porté sur les personnes issues de l'immigration, avec en particulier une question, posée à l'ensemble de la population, sur les expériences de discrimination dans l'emploi qui peut répondre aux avis DQS7 et EQRT 7. Ces questions seront exploitées au plus vite, dans le cadre notamment d'un projet de publication à paraître au premier trimestre 2023.

En 2022, la France a collecté un module européen facultatif sur les travailleurs de plateforme (cf avis AVG3), en plus du module sur les savoir-faire et tâches au travail.

Tableau des modules complémentaires (cycle de 8 ans avec 6 modules récurrents)

Année de collecte	Thème	Récurrance (8 ans)
2021	Situation des migrants et de leurs descendants sur le marché du travail	Oui
2022	Savoir faire et tâches au travail	Non
2022	<i>Le travail de plateforme</i>	-
2023	Les retraites et la participation au marché du travail	Oui
2024	Les jeunes et le marché du travail	Oui
2025	Conciliation entre travail et vie de famille	Oui
2026	Le travail de plateforme	Non
2027	Organisation du travail et arrangements du temps de travail	Oui
2028	Accidents au travail et problèmes de santé liés au travail	Oui

EVA (entrée dans la vie adulte) → référence aux avis : EQRT2 et EQRT4

Le panel EVA s'appuie sur la cohorte de jeunes entrés en 6^e en 2007. Il vise à suivre annuellement le parcours des jeunes à travers un dispositif multi-collecteurs (Depp, Sies, Insee) : enquêtes menées dans le secondaire par la Depp, le supérieur par le Sies, auprès des jeunes ayant quitté le système scolaire par l'Insee. En 2022, de premiers travaux exploratoires ont été conduits dans le cadre d'un groupe d'exploitation installé en 2021, et réunis plusieurs fois au cours de l'année. L'objectif est de produire et mettre à disposition un premier Ficher de production et de recherche (FPR) répondant aux besoins des utilisateurs. Ainsi, une première diffusion du panel sur les années 2015-2021 est prévue au premier trimestre 2023.

Enquête Formation tout au long de la vie (FLV) → référence aux avis : EQRT2, EQRT4, DQS8, TRT2

Cette enquête réunit l'enquête européenne *Adult education survey* (AES) sur la formation et un module sur les compétences basses à l'écrit issu de l'enquête Information et vie quotidienne (IVQ) pour quantifier notamment le poids de l'illettrisme. L'enquête comporte un module sur les compétences numériques (cf avis DQS8). Par rapport à AES 2016, l'enquête porte sur l'ensemble du territoire avec des extensions régionales dans les 5 DOM (cf avis TRT2). Les travaux français ont été lancés en 2020 ; un avis d'opportunité favorable a été donné à l'automne 2020 et un avis de conformité favorable a été donné début 2022. L'enquête a démarré en septembre 2022, comme prévu et sera sur le terrain jusqu'en mars 2023.

Les enquêtes sur le Coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (Ecmo-ss)

Les enquêtes annuelles sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss) ont pour objectif le suivi du coût du travail et de ses composantes d'une part, de la structure des rémunérations des salariés et du temps de travail d'autre part. Elles constituent le volet français des dispositifs européens « Labour Cost Survey » (LCS) sur le coût de la main-d'œuvre et « Structure of Earnings

Survey) (SES) sur la structure des salaires, encadrés actuellement par différents règlements européens.

Le dispositif d'enquêtes Ecmo-ss se poursuit selon le rythme quadriennal maintenant établi : en 2020 le dispositif a basculé vers les enquêtes sur le coût de la main d'œuvre (Ecmo, sur le millésime 2019) et s'est poursuivi sur ce thème en 2021 (Ecmo 2020). Le dispositif est repassé devant le comité du label fin 2021 pour la période 2022-2026. En 2022, le dispositif a rebasculé vers les enquêtes sur la structure des salaires (ESS, sur le millésime 2021) et se poursuivra sur ce thème en 2023 (ESS 2022).

En 2025, le cadre réglementaire européen dans lequel s'insère le dispositif Ecmoss devrait évoluer : un nouveau règlement encadrant les statistiques sur le marché du travail issues de données relatives aux entreprises, « Labour Market Statistics collected from Businesses » (« LMB ») devrait entrer en vigueur. Il prévoit des évolutions des dispositifs SES et LCS nécessitant une adaptation importante des enquêtes Ecmoss, principalement l'extension du champ des statistiques aux entreprises de moins de 10 salariés (actuellement non couvertes).

L'extension du dispositif aux très petites entreprises (moins de 10 salariés) constitue un enjeu majeur, en ce qu'elle permettra d'apprécier le niveau et l'évolution des questions de structure des salaires dans les différents pays européens sur l'ensemble du système productif et non sur une partie seulement ; elle répond en cela à une attente forte des pouvoirs publics au niveau européen. Cette extension n'est toutefois pas envisagée pour le volet français par le biais d'un élargissement de l'échantillon d'enquête aux TPE, et ce pour plusieurs raisons :

- parce que la montée en charge de la DSN ouvre des perspectives pour alléger les questionnaires actuels (en vigueur pour les entreprises de 10 salariés ou plus) ;
- parce que le principe de limitation de la charge statistique pour les répondants s'applique avec d'autant plus de vigueur que les entreprises sont de petite taille ;
- parce que l'extension de l'échantillon de l'enquête aux TPE aurait demandé, pour que cette taille soit suffisamment représentative, un élargissement très conséquent de la taille de l'échantillon actuel, avec une augmentation conséquente de la charge de gestion de l'enquête ; ce scénario n'a pas été jugé pertinent pour de nombreux INS, dont l'Insee, compte tenu des contraintes budgétaires en vigueur.

Les discussions au niveau européen en amont ont permis d'obtenir que l'extension des résultats aux petites entreprises pouvait se réaliser sans extension d'enquête, en recourant à des sources administratives, avec une plus grande souplesse (comparativement à l'attendu sur le champ des entreprises de 10 salariés ou plus) sur la précision ou sur la possibilité d'imputation lorsque les variables requises (comme les diplômes) ne sont pas disponibles dans ces sources.

Par ailleurs, sur le champ « historique » des enquêtes Ecmoss des entreprises de 10 salariés ou plus, la demande se fait chaque année plus pressante de la part des entreprises et organisations professionnelles pour alléger la charge statistique qui leur pèse. Cette demande est légitime et nécessite d'analyser quelles questions présentes dans le questionnaire d'enquête pourront être substituées par des variables présentes en DSN, puis de mettre en œuvre cet allègement statistique

dans les questionnaires et les chaînes de traitement. L'allègement des enquêtes Ecmoss peut passer également par la réingénierie du système de collecte, aujourd'hui complexe.

Qu'il s'agisse de l'extension de champ aux très petites entreprises ou de l'allègement du questionnement sur le champ « historique », des travaux importants d'analyse de l'adéquation entre concepts des DSN et concepts attendus dans le cadre du règlement européen sont nécessaires : analyse théorique et sur données observées, inventaire des limites de l'utilisation de la source administrative pour répondre au règlement européen. Ces travaux ont démarré en septembre 2022 ; à ces travaux succéderont ceux consistant à mettre en place les chaînes de traitement (incluant dans certains cas des imputations massives pour certaines variables absentes des sources administratives) pour produire les jeux de données nécessaires et réglementaires et les transmettre à Eurostat.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Refonte du système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera) dans le cadre du déploiement généralisé de la déclaration sociale nominative (DSN) → référence aux avis AVG5, EQRT10, TRT1, TRT2

Le premier axe de cette refonte a mené au processus de « coproduction » des estimations trimestrielles d'emploi salarié avec l'Acosse et la Dares en 2017 : il n'existe plus qu'une seule publication nationale. Elle couvre l'ensemble des salariés en France (hors Mayotte), alors que l'ancienne publication de l'Insee se limitait au champ concurrentiel et à la France métropolitaine. Depuis 2018, ces estimations sont aussi diffusées pour chaque département de métropole et des DOM (hors Mayotte).

Par ailleurs toutes les applications informatiques permettant d'accueillir et traiter la déclaration sociale nominative (DSN) ont été mises en production. Elles ont permis de produire en 2020 le fichier millésimé 2017 de la base Tous salariés, celui-ci ayant encore une partie significative issue de déclarations annuelles de données sociales (DADS) ; puis le fichier millésimé « 2018 » a intégré quant à lui quasi intégralement des DSN pour les entreprises du champ privé et a été mis à disposition en janvier 2021 (25 mois après la fin du millésime considéré) ; le fichier millésimé « 2019 » a été mis à disposition en juin 2021 (A+18 mois) ; le millésime « 2020 » a été mis à disposition en mai 2022 (soit A+17 mois) ; il est prévu que les délais continuent de se réduire ainsi jusqu'à l'objectif de mise à disposition moins de 12 mois après la fin d'un millésime donné.

D'autres travaux restent à mener pour disposer d'un dispositif le plus efficace et le plus cohérent possible, qui exploite les potentialités offertes par la DSN ; parmi les axes d'instruction en 2022, les travaux ont été importants pour adapter le dispositif actuel sur la fonction publique dont le passage à la DSN se réalise entre 2020 et 2022 dans la DSN ; ils se poursuivront en 2023, le millésime « 2022 » étant le premier pour lequel la partie publique de la base Tous salariés sera essentiellement fondée sur des DSN.

Aussi, en 2022, le traitement des salariés des Particuliers-employeurs a été refondu, à l'occasion d'un changement de source. Les déclarations Cesu et Paje seront reçues de l'Urssaf nationale et non plus de la Cnav comme actuellement. Ce changement de source est nécessité par l'anticipation du passage de la Cnav au Répertoire de gestion des carrières unique (RGCU).

Par ailleurs, les travaux pour réduire les délais de diffusion des données sur l'emploi et les revenus des non-salariés se sont également poursuivis.

En 2022 s'est poursuivie la modernisation des outils propres au suivi conjoncturel afin notamment de réduire les délais de diffusion de l'emploi et de l'indice du coût du travail (ICT). Pour l'emploi, un premier objectif (à l'horizon 2024) est de pouvoir diffuser un emploi « flash » 30 jours après la fin du trimestre considéré (soit « T+30 jours », contre environ T+40 jours actuellement), au même moment que les estimations de PIB flash. Un deuxième objectif, dans le cadre d'un règlement européen et de la coproduction, est de pouvoir diffuser un emploi trimestriel « détaillé » à T+60 jours (contre T+70 jours aujourd'hui). Pour ce deuxième objectif, le changement est attendu pour fin 2023.

Pour l'ICT, l'objectif est de participer au test européen d'un ICT flash à T+45 jours, courant 2023.

Mise à disposition des données de panel → référence à l'avis EQRT1

Pour le panel Tous salariés, ainsi que les plus récents panels Non-salariés et Tous actifs (réunion des panels Tous salariés et Non-salariés), a été mis à disposition des chercheurs et chargés d'études le millésime « 2019 » en 2022.

Mise à disposition des données microlocalisées (Flores) → référence à l'avis TRT1

Flores est la nouvelle source qui, à partir des données des bases Tous salariés fournit des données sur le tissu économique local, au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités de l'ensemble des secteurs. Il remplace le dispositif « Clap » (connaissance localisée de l'appareil productif) dont le dernier millésime porte sur l'année 2015. Le premier millésime de Flores, « 2017 », qui couvre les années 2016 et 2017, a été mis à disposition des chargés d'études du SSP en juin 2020 (A+30 mois). Le millésime « 2018 » a été mis à disposition en mars 2021, le « 2019 » en mars 2022 et le « 2020 » dès octobre 2022 (A+22 mois). Pour ce produit aussi il est prévu que les délais continuent de se raccourcir.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les travaux lancés dans le cadre de la refonte du Siera ont notamment pour objectif de réduire les délais de mise à disposition des statistiques sur l'emploi et les salaires, qu'elles soient conjoncturelles ou structurelles.

En 2022, les données des Estimations (annuelles et trimestrielles) d'emploi ont fait l'objet d'un important rebasement (base 2018 au lieu de base 2007) et d'un travail de rétopolation sur longue période associé. L'ensemble de ces travaux ont été documentés pour un public plus ou moins expert :

- pour le jeu de données annuelles : « Révision des Estimations annuelles d'emploi jusqu'en 2019 et enrichissement par rapport aux millésimes précédents »

(https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4981513/Revisions_emploi_2019.pdf)

- pour le jeu de données trimestrielles : Note méthodologique associée à l'Informations rapides

https://www.insee.fr/fr/statistiques/documentation/Emploi_note-methodo_mai_2022.pdf

Une présentation de ces travaux a été effectuée à la Commission Emploi, qualification et revenus du travail du Cnis de novembre 2022.

Exercice de projections de population active 2022

Le département de la démographie a diffusé ses projections de population fin 2021. Le Dera a lancé l'actualisation des projections de population active, dans le cadre d'un groupe de travail inter-

administrations pour valider un scénario commun des projections. Les nouvelles projections de population actives ont été diffusées en juin 2022, comme prévu, à la fois dans un dossier de l'Insee référence Emploi, chômage et revenus du travail et dans un Document de travail (cf. aussi partie « principales publications »).

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Rénovation de la PCS dans le cadre d'un groupe de travail du Cnis → référence aux avis AVG3, AVG6, AVG8, DQS8, EQRT8, EDD3

Un groupe de travail du Cnis a été instauré en 2018 et a rendu ses propositions fin 2019. En 2020 et 2021, il s'est agi de mettre en œuvre les premières actions d'un plan commençant par la rénovation de la PCS dans le cadre de l'enquête Emploi (cf. point 1.1 : mise en œuvre, analyse, ajustements). En 2022, il s'est agi de diffuser pour la première fois des données en PCS 2020 issues de l'enquête Emploi rénovée et d'accompagner le passage des autres sources à la PCS 2020. En outre, il s'est agi de mettre en place le site Internet dédié, avec les partenaires envisagés dans le rapport du groupe de travail (cf. avis AVG8).

L'agrégat ad hoc proposé par le GT Cnis sur les métiers verts répond en particulier à l'avis EDD3 et l'agrégat « professions du numérique » répond à l'avis EQRT8.

La refonte de la PCS est l'occasion de revoir les modalités de codage en Isco (cf avis AVG6).

Un point d'étape de la mise en œuvre de cette rénovation de la PCS a été présenté à la Commission Emploi, qualification et revenus du travail du Cnis de novembre 2022.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2022, le Dera a poursuivi la diffusion d'études ou de documents de référence → référence à l'avis AVG8 :

- fin juin, éclairages et dossiers dans l'*Insee références* Emploi chômage revenus du travail pour notamment éclairer sur les conséquences de la crise sanitaire et économique sur le marché du travail en 2021 ;
- plus généralement, le Dera a continué de contribuer à éclairer les effets de la crise sanitaire sur le marché du travail en s'attachant à décrire la nouvelle situation « post-crise » ;
- l'outil interactif de « datavisualisation » sur les salaires, qui est proposé en ligne depuis 2021, s'est enrichi en 2022, permettant à la fois d'élargir l'offre de données mises en ligne sur cette thématique aux salariés de la fonction publique et d'améliorer leur accessibilité. (<https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5369554/>)

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2022

La base Tous salariés 2020 a été enrichie du CSNS. Cela va permettre à la Dares d'enrichir sa base SISMMO de données statistiques individuelles sur les salaires, ainsi que l'ensemble des appariements qui en découlent (Inserjeunes, Force, etc.).

Par ailleurs :

Un appariement hors CSNS a été effectué, entre l'enquête Emploi et les sources administratives sur l'emploi sur le millésime 2019, afin de renouveler les chiffrages à partir de l'appariement équivalent sur

le millésime 2012, dans les conditions décrites dans le Document de travail de C. Picart. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4234657>.

À noter également que le projet d'actualiser l'appariement entre l'enquête Emploi et le fichier historique de Pôle Emploi sur les années 2021-2022 a été lancé fin 2022. Des premiers résultats pourraient être publiés fin 2023. L'appariement original portait sur les années 2012-2017 et avait donné lieu à plusieurs publications, dont un document de travail : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4182193>.

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Etudier les salaires de primo-accédants à l'emploi	Bases Tous salariés (2020)	Insee	SISMMO	Dares	Champ du fichier 2.
Enrichir potentiellement la nouvelle enquête FLV, notamment sur l'insertion dans l'emploi postérieurement à l'enquête	Enquête FLV	Insee	A déterminer		Champ du fichier 1.

3. Principales publications de l'année 2022

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
<i>Insee réf.</i> Emploi, chômage, revenus du travail, vue d'ensemble « L'emploi s'est très fortement redressé ».	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6453756?sommaire=6453776		EQRT 10
<i>Insee réf.</i> Emploi, chômage, revenus du travail, éclairage « Projections de population active : le nombre d'actifs diminuerait à partir de 2040».	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6453758?sommaire=6453776		
<i>Document de travail</i> Projections de la population active à l'horizon 2080	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6472810		
<i>Insee réf.</i> Emploi, chômage, revenus du	https://www.insee.fr/fr/		

travail, éclairage « PCS 2020, PCS Ménage, classes d'emploi : une lecture enrichie de la société »	statistiques/6453760?sommaire=6453776		
<i>Insee réf.</i> Emploi, chômage, revenus du travail, dossier « Fonctionnaires de l'État : au fil des générations, davantage de déclassement à l'embauche, atténué ensuite par des promotions »	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6453766?sommaire=6453776		
<i>Insee première</i> « Percevoir un bas salaire dans le secteur privé : seule une petite majorité s'en est sortie quatre ans plus tard »	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6529028		
<i>Insee focus</i> « En 2021, en moyenne chaque semaine, un salarié sur cinq a télétravaillé »	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6209490		
<i>Insee focus</i> « En 2020, la crise sanitaire a rendu plus difficile l'accès à l'emploi à la sortie des études »	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6012741		
<i>Insee première</i> « Un tiers des salariés ont peu d'autonomie dans leurs horaires et une vie privée exposée aux aléas professionnels »	https://www.insee.fr/fr/statistiques/5871104		
Contributions aux <i>Points de conjoncture</i> de l'Insee (emploi, chômage et salaire) et éclairage sur les heures rémunérées dans la DSN			EQRT 10

PÔLE EMPLOI

0. Éléments de contexte en 2022

En lien avec les orientations définies dans la convention tripartite Etat/Unédic/Pôle emploi 2020-2022, des enquêtes seront menées auprès des bénéficiaires des services déployés ou expérimentés (demandeurs d'emploi et entreprises) afin d'éclairer les décideurs et administrateurs sur leurs effets et conditions de mise en œuvre dans le cadre du programme d'évaluation qui a été adopté par le conseil d'administration de Pôle emploi.

Différentes enquêtes régulières seront réalisées de manière à assurer la continuité des productions statistiques utiles à Pôle emploi et ses tutelles.

Enfin, l'activité sera marquée par la production de statistiques nouvelles relatives au retour à l'emploi durable calculées à partir de la DSN.

1. Travaux en 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

L'utilisation des variables issues de la DSN permettra de publier un indicateur de retour à l'emploi durable des demandeurs d'emploi. Les travaux se poursuivront autour de la DSN afin de mieux connaître les caractéristiques de l'emploi retrouvé, notamment de métier retrouvé au regard du métier recherché.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les indicateurs d'éclairage des sources des tensions seront complétés par un indicateur relatif au niveau des salaires (en collaboration avec la Dares). Des travaux viseront à décliner les résultats de l'enquête sur les besoins en main d'œuvre par branche professionnelle.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Un nouveau site proposera à l'échelle territoriale (jusqu'aux mailles bassin d'emploi et EPCI) de nombreux indicateurs permettant d'analyser le marché du travail. Ce site, destiné prioritairement aux décideurs locaux, permettra d'appuyer les diagnostics sur la situation locale de l'emploi et d'éclairer les décisions de politique publique

SDESSI – SOUS-DIRECTION DES ÉTUDES, DES STATISTIQUES ET DES SYSTÈMES D’INFORMATION – DIRECTION GÉNÉRALE DE L’ADMINISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

0. Éléments de contexte en 2022

L’orientation principale de la sous-direction des études, des statistiques et des systèmes d’information (Sdessi) sera de consolider les sources sur lesquelles elle s’appuie pour produire et diffuser de l’information statistique.

En effet, que ce soit du côté du système d’information sur les agents de la fonction publique (SIASP) ou de l’enquête emploi en continu (EEC), il y a un important travail d’expertise à réaliser compte tenu des évolutions de ces deux sources : passage à la DSN pour SIASP et refonte de l’EEC.

De même, la Sdessi poursuivra ses investissements sur la base concours et expérimentera auprès des IRA un dispositif d’enquête complémentaire afin de préciser par la suite - la méthodologie, le protocole d’enquête, le questionnaire, etc., - de ce dispositif qui devrait s’étendre au fur et à mesure de l’expansion de la base concours.

Enfin, la Sdessi prolongera ses travaux autour de la base de données sociales. Il s’agit tout à la fois de définir le socle des indicateurs principaux et la norme de transmission, et de l’articuler avec le rapport annuel sur l’état de la fonction publique.

1. Travaux en 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d’enquêtes régulières

Enquête concours

L’enquête Concours est une nouvelle enquête annuelle sur internet. Elle interroge les candidats aux concours de la fonction publique. L’objectif de cette enquête est notamment de pouvoir étudier les discriminations au sein desdits concours. Cette enquête s’appuie sur la Base administrative concours, mise en œuvre à partir de 2020, qui collecte auprès des autorités organisatrices de concours les informations individuelles sur les candidats. Ce dispositif (l’enquête et la base administrative) a été créé par le décret CE n° 2018-114 du 16 février 2018. Ce dispositif pérenne doit à terme interroger chaque année l’ensemble des candidats aux concours des fonctions publiques d’État et territoriale (à l’exception de certains concours, militaires notamment) et un échantillon de concours pour la fonction publique hospitalière. Mais à ce jour, les taux de réponse à la « Base concours » ne permettent pas d’envisager une enquête représentative de l’ensemble des concours. Il est possible qu’on doive orienter les premières collectes de l’enquête sur un champ plus réduit mais qui devra être pertinent pour l’analyse.

En 2022, l’enquête sera testée sur la session de printemps du concours des IRA avec pour objectif de présenter les résultats de ces tests au comité du Label de la statistique publique (viabilité de la collecte uniquement sur internet, impact du positionnement de la date de collecte par rapport au calendrier du concours sur la participation des enquêtés). Ce test sera mené par la Sdessi et le Sircom.

Pour les années suivantes, un prestataire pourrait être sélectionné pour mener l’enquête si la volumétrie devenait très importante.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes

Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

La Place de l'emploi public (PEP) est un site Internet recensant l'ensemble des offres d'emploi proposés par les employeurs publics. Elle regroupe les trois versants de la fonction publique et a remplacé la bourse interministérielle de l'emploi public, qui ne concernait que l'État. L'exploitation de cette source doit permettre entre autres et après expertise de la qualité de la source de répondre au règlement n°453/2008 du Parlement européen et du Conseil sur les vacances de postes. Une première publication sur la source a été effectuée (« les offres d'emploi dans la fonction publique en 2020 », Stats Rapides n° 71, juin 2021). Les travaux d'expertise sont toujours en cours.

[AVG4 ; TRT1]

Alimentation de la base administrative concours (BAC) : Conformément au décret 2018-114, un nouveau dispositif de collecte de données administratives sur les concours (3 versants y compris ceux de la FPT) se met en place progressivement, et permettra notamment de servir de base de sondage aux enquêtes « concours » auprès des candidats. Ce dispositif contribue aussi au calcul d'indicateurs spécifiques (qui ne sont pas dans la base de données sociales) comme le taux de sélectivité (% d'admis/présents) ou comparant le niveau de diplôme réel à celui requis.

Les échanges avec les services informatiques des services organisateurs de concours se poursuivront en 2022 pour automatiser les transmissions de données au fil de l'eau. L'ampleur du projet (800 000 candidats par an) rend cette opération longue et coûteuse.

[AVG4 et AVG5]

Création d'une base d'étude « IRA » issue de la Base concours. La « Base concours » a été enrichie sur le champ des « IRA », sur lequel elle est exhaustive. Les informations supplémentaires sont issues de la géolocalisation et de la création d'une variable sur l'origine supposée des candidats construite à partir des nom et prénom des candidats. Cette base fait l'objet d'un travail en collaboration avec la Dares sur la diversité des candidats et des admis aux concours de la fonction publique.

[DQS7]

Intégration de la refonte de l'enquête emploi 2021. La Sdssi utilise l'enquête emploi de l'Insee pour construire des indicateurs sur la durée de travail, les absences au travail selon les trois versants de la fonction publique. Les indicateurs et leurs chaînes de production seront expertisés et actualisés, les séries longues éventuellement réropolées. Au préalable, il conviendra aussi d'établir la nouvelle méthodologie de distinction des trois versants dans l'enquête emploi qui dépend en partie de la nouvelle PCS (PCS 2020). La possibilité de créer des indicateurs de recours au télétravail sera également étudiée. L'objectif est de pouvoir publier les indicateurs de l'enquête emploi 2021 avec le rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2022 en octobre.

[AVG 3]

Préparation du passage de SIASP à la DSN. Le système d'information sur les agents de la fonction publique (SIASP) permet de connaître les effectifs et les rémunérations des agents des 3 versants de la fonction publique. Les données issues des fichiers SIASP étaient jusqu'à maintenant issues de plusieurs sources différentes (DADS, Fiche de paie de l'État, TGE, etc.). Le passage à la Déclaration sociale nominative (DSN), qui s'échelonne pour l'essentiel entre 2020 et 2022 permettra à l'Insee de n'utiliser à terme qu'une source.

Des données du ministère de la Culture sur le millésime 2020 issues de la DSN ont été mises à disposition de la Sdessi pour étudier la transformation des fichiers de paye DGFIP en DSN et notamment tester les nouvelles formules de calcul de rémunération. Au T4 2022 sur le millésime 2021, on devrait disposer de deux millésimes de SIASP, l'un construit à partir des chaînes de traitements actuels et un issu des chaînes de traitements « DSN ». Ce travail de mise au point et de validation des nouveaux indicateurs SIASP se fait en collaboration avec l'Insee et tous les SSM concernés (Drees, DGCL, Depp, etc).

[EQRT 10]

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Base de données sociales : Suite à la parution des textes créant l'obligation d'une base de données sociales annuelle destinée aux membres des futurs CSA, le Sdessi (Basi) a animé en 2021 un groupe de travail réunissant des représentants de plusieurs ministères volontaires (MAA, MEFR, MENJS, MI, MINARM, MJ, SPM) pour réaliser un guide de mise en œuvre de la BDS sur la fonction publique d'état (accessible sur le portail de la fonction publique). En 2022 le Sdessi proposera à ce groupe de travail, une norme de transmission (de type cube) permettant de rassembler via une plateforme les principaux indicateurs annuels de la BDS disponibles au niveau ministériel et comparables à ceux des autres versants de la fonction publique. Ce projet devrait permettre d'alimenter notamment les études relatives à la discrimination (H/F, handicap, âge, etc.)

[AVG4, DQS 7]

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le site internet du portail de la fonction publique sera refondu en 2022. Il s'agira pour le SSM de gagner en visibilité, d'améliorer la navigation sur ses pages et valoriser au mieux ses publications

Les travaux, pour enrichir et transformer le format des données versées sur economie.data.gouv.fr, se poursuivront.

URSSAF CAISSE NATIONALE

0. Éléments de contexte en 2022

L'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos) est la caisse nationale des Urssaf. Depuis janvier 2021, l'Acos se nomme « Urssaf Caisse nationale ». Moteur de notre système collectif de protection sociale, elle pilote et anime son réseau pour assurer le recouvrement et la gestion des cotisations et contributions sociales ainsi que l'accompagnement des près de 10 millions de cotisants. Elle assure la gestion commune de la trésorerie des différentes branches du régime général. En 2020, l'Urssaf a encaissé 519 milliards d'euros. A partir des données de gestion du recouvrement, l'Urssaf Caisse nationale dispose de différentes sources de données qui sont mobilisées à des fins statistiques. A partir des bordereaux récapitulatifs de cotisations et maintenant des déclarations sociales nominatives, elle produit des séries trimestrielles d'effectifs salariés employés par les entreprises affiliées au régime général. Ces mêmes sources, qui comprennent de nombreuses informations sur les assiettes de cotisations et contributions, permettent également de mesurer la masse salariale ainsi que les montants des exonérations. L'Urssaf Caisse nationale produit également des statistiques conjoncturelles sur l'emploi salarié des particuliers employeurs et sur les embauches de salariés. Elle a mobilisé enfin les DADS à des fins d'évaluation, notamment par micro-simulation. Les DADS sont également exploitées pour compléter les analyses structurelles sur le champ des entreprises suivies par les Urssaf. Elles sont désormais remplacées par la mobilisation de la donnée individuelle de la DSN. L'intégration du RSI au régime général début 2020 a permis d'améliorer le suivi des travailleurs indépendants avec la réalisation de nouveaux travaux (notamment la publication de bilans sur cette catégorie de travailleurs). Par ailleurs, dans ce contexte d'intégration des missions du RSI, depuis janvier 2020, une fonction d'observatoire statistique des travailleurs indépendants a été mise en place au sein de la Direction des statistiques, des études et de la prévision (Disep), s'appuyant également sur les ressources des branches retraite et maladie. Cet observatoire a vocation à assurer une continuité dans la connaissance des travailleurs indépendants et de leur protection sociale, de manière structurelle et conjoncturelle, et de faciliter le suivi de l'évolution de la couverture qui leur est offerte. Les travaux de l'observatoire sont notamment destinés au Conseil pour la protection sociale des travailleurs indépendants (mis en place en 2019), ainsi qu'aux caisses de sécurité sociale gérant la protection sociale des travailleurs indépendants, aux directions ministérielles et aux fédérations professionnelles.

L'Urssaf est très attachée à la dimension statistique publique de son activité. Ses séries nationales d'effectifs salariés et de masse salariale sont labellisées par l'Autorité de la Statistique Publique depuis respectivement 2011 et 2013 ; cette labellisation a été renouvelée pour 2 ans en 2016, puis pour 5 ans en 2020, avec une extension à un niveau plus fin (secteur Nace38, département*Nace17 et zone d'emploi). La série nationale d'embauches a été labellisée en 2013 pour une durée de 5 ans, labellisation qui a été renouvelée pour 5 ans en 2020. Pendant la période couverte par la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2014-2017 l'Acos a poursuivi et accru sa collaboration avec l'Insee, notamment avec l'objectif de réduire les redondances de productions. Ainsi, sur les volets production et diffusion, ces travaux avec l'Insee ont permis la convergence des productions d'emploi salarié trimestriel (effective depuis juin 2017 avec la publication conjointe Acoss/Dares/Insee des estimations trimestrielles d'emploi au niveau national). Cette COG prévoyait aussi l'intégration de nouvelles données de la déclaration sociale nominative (DSN) dans les statistiques de la branche recouvrement et une meilleure valorisation des données. En lien avec cet objectif, des travaux importants de refonte des séries d'effectifs exploitant les données individuelles de la DSN ont été menés à partir de fin 2020. Ils ont débouché en juin 2021 sur la production de nouvelles séries d'effectifs issues à 100 % des données individuelles de la DSN.

Le programme de travail de 2022 poursuit les analyses sur les différentes catégories de cotisants gérées par les URSSAF. Concernant les **entreprises employeuses**, les travaux d'exploitation des données individuelles de la DSN se poursuivront pour mobiliser différents critères individuels (type de contrats, sexe, âge ...), permettant d'enrichir les analyses conjoncturelles d'assiettes du recouvrement et d'effectifs, ces sujets faisant l'objet d'échanges avec l'Insee. Sur les travailleurs indépendants (TI classiques et AE), l'objectif est de poursuivre les travaux sur cette population (démographie, revenus) pour produire une série trimestrielle à des fins d'analyse conjoncturelle, toujours en lien avec l'Insee. L'ensemble de ces travaux permettront d'enrichir le site open data de l'Urssaf (open.urssaf.fr) avec de nouveaux jeux de données. Comme chaque année désormais, l'Urssaf Caisse nationale mettra à jour

ses estimations du manque à gagner en matière de cotisations et contributions sociales, dans le cadre de l'observatoire du travail dissimulé porté par le HCFiPS. Enfin, les transferts du recouvrement (apprentissage en 2022, formation professionnelle, AGIRC ARCO en 2023...), vont conduire la branche à mobiliser davantage de nouvelles données (convention collective ou assiettes concernées). Les travaux d'appui aux métiers du recouvrement et du contrôle contribuent à la qualité des données déclaratives de la DSN.

1. Travaux en 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Le programme de travail 2022 prévoit une enquête sur les indépendants salariés, pour mieux comprendre le recours à ce statut.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Les analyses démographiques et de revenu seront étendues aux **artistes auteurs**. Sur le champ des **salariés des particuliers employeurs**, la contemporanéité du crédit d'impôt pour les employeurs et l'ajout de l'activité du salarié dans les données permettra de renforcer les analyses sur cette catégorie.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Les séries d'effectifs salariés seront publiées sur une base mensuelle.

- Etude sur les dirigeants non-salariés (mandataires sociaux) dans le cadre des travaux de l'observatoire statistique des travailleurs indépendants.
- Suivi conjoncturel des travailleurs indépendants, de leur activité et de leur protection sociale (observatoire TI)
- De nouveaux jeux de données enrichiront le site open.urssaf, notamment sur les exonérations de cotisations sociales, les travailleurs indépendants, ainsi que les effectifs salariés et les salaires dans le privé.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Des travaux d'élaboration de séries d'apprentis seront menés en collaboration avec l'Insee

Des indicateurs d'emploi et de salaire seront produits sur des critères spécifiques (type de contrat, âge, sexe ...)

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Toutes les données diffusées par la branche du recouvrement sont à maille géographique au moins régionale. Une maille plus fine (département, zone d'emploi, EPCI, commune) est aussi possible, selon les séries.

Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023

Avis généraux

Développement durable

AG1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

AG2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

AG3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

AG4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

AG5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

AG6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

AG7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

AG8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Commission Emploi, qualification et revenus du travail

Observation des parcours

EQRT 1. Observer les trajectoires professionnelles des indépendants

Le Conseil réaffirme la nécessité de continuer à observer finement les trajectoires professionnelles, et tout particulièrement le cumul des différents statuts et les passages d'un statut à un autre (indépendant, salarié). Il souligne l'importance de mesurer la diversité des situations des personnes en activité indépendante, en particulier les cas de subordination économique.

EQRT 2. Analyser l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées

Le Conseil renouvelle sa demande auprès des producteurs de la statistique publique d'analyser les difficultés d'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées (précarisées, vulnérables...), et notamment des jeunes entrant sur le marché du travail.

EQRT 3. Approfondir les liens entre parcours professionnel et santé

Le Conseil demande au service statistique public de consolider les dispositifs d'observation afin de mieux analyser les interrelations entre l'état de santé des personnes et leur itinéraire professionnel (conditions de travail, expositions aux risques psycho-sociaux ou environnementaux, aux maladies professionnelles, notamment). L'attention continuera à être portée aussi bien sur les salariés que sur les personnes à la recherche d'un emploi.

EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie

Le Conseil prend note du besoin d'anticiper l'évolution des compétences compte tenu des transformations à venir des métiers et de leur contenu. Il recommande d'approfondir la réflexion sur le sujet des compétences et leur mode d'acquisition et de validation tout au long de la vie, sur leur définition et leur mesure. Les travaux seront conduits en lien avec les projets européens.

Observer les déséquilibres sur le marché du travail

EQRT 5. Mieux comprendre le sentiment d'insécurité sur le marché du travail

L'instabilité de l'emploi se développe depuis plusieurs années. Dans ce contexte, le Conseil encourage vivement la mise en place d'un dispositif d'analyse du sentiment d'insécurité de l'emploi à mettre en regard des conditions réelles de l'activité exercée.

EQRT 6. Améliorer la connaissance des tensions sur le marché du travail

Le Conseil rappelle l'importance d'identifier les motifs pour lesquels des emplois restent non pourvus et la nécessité d'analyser les besoins de recrutement des employeurs. Il encourage à poursuivre les travaux sur ces sujets afin de produire et mettre à disposition un ensemble d'indicateurs cohérents, le cas échéant par profession. L'analyse sera aussi conduite à un niveau infranational pour prendre la mesure de la diversité des situations spatiales.

EQRT 7. Développer les mesures des discriminations dans le domaine de l'emploi

Le Conseil insiste sur le besoin d'observer régulièrement les phénomènes de discrimination à l'embauche et au cours de la carrière. Il souhaite vivement que le service statistique public continue d'analyser ces questions en utilisant et en confrontant les diverses sources de données disponibles (enquêtes, baromètres, données d'origine administrative notamment pour la fonction publique, données de testing).

Sujets émergents

EQRT 8. Observer les effets du développement du numérique sur l'emploi

Les évolutions du numérique induisent des transformations profondes de l'emploi. Le Conseil encourage les producteurs de la statistique publique à poursuivre les efforts pour mieux mesurer les effets des mutations technologiques sur le volume et les formes d'emploi, sur les conditions de travail et sur les rémunérations.

EQRT 9. Approfondir la connaissance des avantages non salariaux

Le Conseil réaffirme l'intérêt de mieux connaître les avantages non salariaux qui peuvent s'ajouter au salaire. Il demande d'évaluer leur poids dans la rémunération totale et leur raison d'être, et d'en suivre les évolutions, aussi bien pour le secteur privé que pour le secteur public.

Système d'information

EQRT 10. Suivre le déploiement de la déclaration sociale nominative

Le Conseil suivra avec attention le déploiement de la déclaration sociale nominative (DSN) qui enrichira considérablement le contenu du système d'information sur l'emploi et les revenus, particulièrement en termes d'analyse des parcours.

Commission Démographie et questions sociales

Observation de populations spécifiques

DQS 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

Le Conseil soutient les efforts menés par le service statistique public afin d'observer et mieux définir les différentes populations atteintes d'un handicap. Il souligne l'importance d'assurer le renouvellement d'enquêtes en population générale et d'enrichir le système d'information par d'autres sources de données, notamment par les données administratives.

Précarités et inégalités sociales

DQS 7. Stéréotypes, préjugés et discriminations

Les critères de discrimination inscrits dans la Loi, surtout s'ils se combinent, constituent une grave menace pour la cohésion sociale. Le Conseil demande que le service statistique public construise un dispositif d'observation et de mesure des différentes formes de stéréotypes, préjugés et discriminations.

DQS 8. Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux

Le Conseil encourage la poursuite de la production de données sur le développement du numérique et de ses effets sociaux. Il insiste pour que des exploitations par catégorie de populations soient menées afin d'affiner les mesures de la fracture numérique et mieux caractériser les publics concernés. Le caractère régulier de ces mesures permettra d'en suivre les évolutions dans le temps.

Commission Environnement et développement durable

La structuration et la diffusion des statistiques de l'environnement

EDD 3. Quantifier les emplois de la transition écologique au niveau territorial

Le Conseil constate les difficultés des territoires pour quantifier l'emploi lié à la transition écologique, en lien avec les enjeux d'emplois-métiers-formations. Il note le rôle de la statistique publique dans la mise en place de méthodologies communes et de langage partagé. Il souligne par ailleurs l'intérêt de se rapprocher de sources de données complémentaires. Il prend note du besoin de synergies entre acteurs et de gouvernance spécifiques à chaque territoire.

Commission Territoires

Des indicateurs pour les territoires, y compris ultra-marins

TERR 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la

lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation.

TERR 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

Des thèmes

TERR 10. Étendre l'information sur les collectivités locales

Le Conseil soutient le développement d'informations partagées entre l'État et les collectivités locales. Il demande que soient poursuivis les efforts qui visent à produire des informations sur les collectivités locales ainsi que sur les entreprises publiques locales (notamment sur les finances et la fiscalité locale, et sur l'emploi public) et à les mettre à disposition de manière à enrichir la connaissance statistique des territoires et permettre des analyses comparatives.